



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 10 mars 2022 à 14h00

Compte-Rendu

Présents, sur convocation envoyée le 3 mars : Martine BENET-BAGREAU, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Bertrand DELPEUCH, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Simonne MOREAU

Invités : M. Yvan BRUNEAU (Service de gestion comptable, Lot), Odile LACROIX (Secrétariat de mairie)

Secrétaire de séance : Bertrand DELPEUCH

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 février est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Le détail des documents budgétaires soumis au vote est présenté en annexes

Approbation du Compte de Gestion des Budgets Communal et Assainissement

Compte administratif Assainissement 2021

Le compte « assainissement » 2021 est présenté au Conseil. Il est précisé qu'il est appelé à disparaître dès l'année suivante, suite au transfert de cette compétence au Syndicat du Limargue au 1er janvier 2022.

Mme le Maire ne participe pas au vote.

Approuvé à l'unanimité des votants.

Compte administratif Commune 2021

Le volet « Fonctionnement » est excédentaire sur 2021 de 36 592,08 € grâce à la bonne gestion de l'activité d'accueil, confortée par deux subventions, l'une pour perte de recettes dues au confinement, l'autre pour les emplois aidés.

Le volet « Investissements » est quant à lui très modeste sur 2021. Il sera nettement plus consistant sur 2022, du fait des importants travaux en cours au Prieuré.

L'excédent de fonctionnement affecté est de 37 051,7037€ à la section Investissement, le solde étant reporté.

Mme le Maire ne participe pas au vote sur le compte administratif.

L'ensemble des comptes et affectations de résultats est approuvé à l'unanimité des votants.

Budget primitif 2022

Ce budget, prévisionnel 2022, de 1 077 993,23€, en très nette augmentation, inclus :

- un emprunt à court terme de 330 000€ pour financer les subventions et le FCTVA (fond de compensation de la TVA) versé sur les travaux de rénovation du Prieuré réalisés en 2021
- un emprunt à long terme de 230 000€ pour financer le reste à charge de la commune,

La capacité d'autofinancement de la commune repose principalement sur les bénéfices tirés des activités d'accueil.

Approuvé à l'unanimité

Délégation de compétences au maire

Le Conseil prend connaissance d'une suggestion de l'administration des Finances d'accorder 31 compétences déléguées au maire pour faciliter la gestion quotidienne de la commune et éviter de recourir à une décision du Conseil pour de menues dépenses ou des actes administratifs découlant de décisions déjà prises.

Approuvé à l'unanimité

Baignade

La qualité de l'eau du Célé en aval du pont d'Espagnac est jugée insuffisante depuis plusieurs années pour y autoriser la baignade. Toutefois, aucune identification précise de la ou des sources de pollution bactériologique n'a encore été réalisée par les services compétents et ce, malgré l'insistance de la commune depuis plusieurs années.

Le Conseil décide donc de suspendre son versement annuel au SYDED (1 265 euros) tant que la pollution, en amont de notre commune, n'aura pas été identifiée et traitée de façon à retrouver une eau constamment de bonne qualité.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS ET SUIVI DE RÉUNIONS

Une réunion sera prochainement organisée avec un prestataire potentiel pour examiner les types et coûts de la signalisation nécessaire pour réaliser l'adressage.

Une journée de réinstallation des locaux, post-travaux et avant la reprise des activités d'accueil, de la commune sont prévues les 16 et 22 mars à partir de 9h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 18h00.

PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil municipal : jeudi 21 avril.

ANNEXES : documents budgétaires

Lien vers la [Présentation générale du budget 2022](#)

COMMUNE ESPAGNAC STE-EULALIE
BP 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	297 786.73	189 523.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		108 263.73
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	297 786.73	297 786.73
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	660 666.80	697 718.50
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	118 000.00	82 488.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 539.70	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	780 206.50	780 206.50
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 077 993.23	1 077 993.23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 162 490.44	G 199 082.52
	Section d'investissement	B 37 211.69	H 37 377.08
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 108 723.35
	Report en section d'investissement (001)	D 1 705.09	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 201 407.22	= G+H+I+J 345 182.95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 118 000.00	L 82 488.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 118 000.00	= K+L 82 488.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 162 490.44	= G+I+K 307 805.87
	Section d'investissement	= B+D+F 156 916.78	= H+J+L 119 865.08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 319 407.22	= G+H+I+J+K+L 427 670.95

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 118 000.00	L 82 488.00
97	Rénovation énergétique et restaurant	118 000.00	82 488.00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).